

Descriptif

Objet	:	Village de Chênes-Bougeries, îlot nord
Forme de mise en concurrence	:	Concours (SIA 142)
Type de procédure	:	Concours de projet en procédure sélective à 1 degré La première phase (phase de sélection) permettra de retenir environ 10 participants sur la base d'un dossier de sélection non anonyme. Cette phase s'adresse aux architectes et ingénieurs civils. Les participants sélectionnés compléteront leur équipe pluridisciplinaire avec des ingénieurs CVC-S-E. La deuxième phase consistera en un concours de projet anonyme selon le règlement sia 142 (2009).
Mandat	:	Equipes pluridisciplinaires
Date de publication dans la FAO	:	24 septembre 2018
Délai de rendu	:	19 octobre 2018, 11h00 rendu des dossiers de sélection 15 mars 2019, rendu des projets
Adjudicateur	:	Mairie de Chêne-Bougeries, Route de Chêne 136, 1224 Chêne-Bougeries
Organisateur	:	idem
Inscription	:	Par l'envoi du dossier de candidature
Simap	:	No de publication : 1039113 Documents téléchargeables sur le site SIMAP
Communauté de soumissionnaires	:	Demandée
Jury	:	Président M. STENDARDO Carmelo Architecte EAUG, Genève Vice-président M. KARR Jean-Michel Conseil administratif délégué, Ville de Chêne-Bougeries Membres professionnels indépendants du Maître de l'Ouvrage M. DEVANTHERY Patrick, Architecte EPFL Mme EL-WAKIL Leïla, Architecte et historienne de l'art, Prof. Ass. UNIGE Mme FERNANDEZ AGUIRRE Araceli, Architecte conservatrice au sein du Service des monuments et des sites (SMS) M. FERRARI Angelo, Architecte Université de Florence M. GUSCETTI Gabriele, Ingénieur EPFL, Genève M. ORTELLI Luca Architecte, professeur EPFL M. VASEY Philippe Architecte EPFL, Genève Membres non professionnels M. LE GUERN Jean, Membre du Conseil municipal, Président de la Commission Territoire et rénovation du village

Suppléants

M. CASONI Sébastien, Urbaniste au service du territoire, de la qualité urbaine et de la biodiversité de la Ville de Chêne-Bougeries

Mme DEUBER ZIEGLER Erica, Historienne de l'art

Spécialistes-conseils

M. DORSAZ Daniel, Economiste de la construction

M. FLOURENTZOU Florentzos, Dr es sciences, expert en concept énergétique et en développement durable, bureau Estia SA

Critères de sélection	:	1. Références du participant *	25%
		2. Qualification, expériences et réalisations des personnes clé	25%
		3. Organisation générale du participant	20%
		4. Identification des enjeux principaux et compréhension de la problématique	30%
		TOTAL	100%

Critères d'appréciation	:	Les propositions seront jugées sur la base des critères suivants :
		<ul style="list-style-type: none">• prise en compte des exigences et contraintes du schéma directeur du Village ;• pertinence de la lecture et interprétation du site, de ses contraintes, de ses potentiels et de ses fragilités ;• hiérarchisation des enjeux et des contraintes ;• qualités urbaines et paysagères de la proposition (rapport des nouvelles constructions avec le contexte bâti, naturel et paysager) ;• qualités volumétriques des propositions ;• qualité architecturale des propositions, soit fonctionnement des principales activités, qualité des parcours intérieurs et extérieurs, rationalité des circulations, qualité des divers espaces du programme ;• traitement des aménagements, circulations, accès et parkings intérieurs et/ou extérieurs ;• traitement des aménagements extérieurs des espaces publics, semi-publics et privés ;• polyvalence et la flexibilité d'utilisation des espaces communs ;• pertinence des typologies proposées ;• aspects économiques du projet (rationalité constructive, structurelle, technique et d'exploitation) ;• performances énergétiques ;• qualités écologiques et intégration des principes du développement durable ;• respect des exigences et des contraintes particulières (règlement, sécurité, etc.) ;• respect du cahier des charges.

L'ordre dans lequel ils sont mentionnés ne correspond pas à un ordre de priorité.

Somme des prix : La 1ère phase de la procédure (remise d'un dossier de candidature), ne donne droit à aucune indemnité.

Pour la 2ème phase (concours), le jury dispose d'une somme globale de CHF 170'000.- HT pour l'attribution d'environ 5 prix et des mentions éventuelles dans les limites fixées par l'article 17 du Règlement sia 142.

Commentaires techniques sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce

Qualités de la mise en concurrence : Concours SIA 142

Remarques sur le concours : La CCAO se réjouit de l'organisation de ce concours

Avis de la CCAO



Distribution : Aux membres des membres

Mairie de Chêne-Bougeries, Route de Chêne 136, 1224 Chêne-Bougeries